

Collectif pour la protection

et l'embellissement de la Vie

à SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT - 63500

*Destinataire : Mr. Le PRÉFET
Préfecture
18 Bd DESAIX
à CLERMONT FERRAND*

*copies à : Mr le Maire de St Rémy de Chagnat
EARL DELOCHE, Le Breuil sur Couze*

St Rémy le 23 septembre 2020

*Objet : Recours gracieux
concernant un projet de méthaniseur agricole*

Monsieur le Préfet.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous adresser un recours gracieux contre le permis de construire une installation de méthanisation agricole accordé à l'EARL DELOCHE, sur la commune de Saint Rémy de Chagnat au lieu dit la Derne .

Permis de construire n° 063 392 19 V0013 en date du 29 juillet 2020 .

Notre demande est essentiellement justifiée par les risques environnementaux, sanitaires et sécuritaires que ferait courir cet établissement opérant à proximité de zones résidentielles et près de la rivière Eau-Mère juste avant qu'elle traverse notre village puis se jette dans l'Allier. Vous voudrez bien trouver dans le "mémoire" que nous joignons à l'appui de ce recours, l'ensemble des griefs que nous formulons à l'encontre du projet lui-même mais aussi de la façon dont il a été préparé, et la population de la commune de Saint Rémy de Chagnat informée.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir réexaminer cette demande de permis de construire et de revenir sur la décision prise par Madame .BAUDDOIN-CLERC, votre prédécesseur.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce recours , nous vous prions d'agréer Monsieur Le Préfet, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Pour le Collectif,

*Patrick Bergougnoux
Porte parole*

*Christian Coulomb
Porte parole*

*Albert Gaillard
Porte parole*